



Arts plastiques et marginalisation dans le système scolaire en Côte d'Ivoire : enjeux, causes et propositions de redynamisation

Visual arts and marginalisation in the education system in Côte d'Ivoire: challenges, causes and proposals for revitalisation

Abdoulaziz SEIDOU

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan, Côte d'Ivoire

Email : seidouabdoulaziz@gmail.com

Orcid id: <https://ORCID.org/0009-0001-2187-2401>

Résumé : Les arts plastiques, discipline d'éveil et de créativité, peinent à prendre pleinement leur envol, en raison de certaines réalités du milieu scolaire. Ils ne bénéficient pas des mêmes privilèges que les autres disciplines d'enseignement. L'objectif de cette étude est de montrer les facteurs liés à la démotivation des enseignants des arts plastiques, confrontés à la marginalisation de leur discipline par les acteurs scolaires. Notre méthodologie repose sur une démarche mixte et un échantillonnage aléatoire, à travers l'administration d'un questionnaire et la réalisation de 8 entretiens, en mars 2024. Ainsi, un échantillon escompté de 350 personnes, dont 250 hommes et 100 femmes, enseignants et inspecteurs pédagogiques sollicités pour répondre au questionnaire, à travers les 41 directions régionales de l'éducation nationale, a mis en relief que seulement 34 ont répondu donc 265 personnes, pour un taux de 75,71% : 237 hommes, soit 89% des enquêtés et 28 femmes, soit 11%. L'application de la théorie de la construction sociale du curriculum et celle de la justice sociale et de l'équité en éducation à cette étude, a permis de comprendre les facteurs relatifs à la marginalisation qui résulte de la sélection et de la légitimité des disciplines enseignées et d'analyser les inégalités d'accès aux ressources et opportunités éducatives. Les arts plastiques sont une discipline en proie à la marginalisation dans le système scolaire ivoirien et cette situation, due à certains facteurs, est à l'origine de la démotivation des enseignants.

Mots-clé : Côte d'Ivoire, Enseignement, Arts plastiques, Marginalisation, Démotivation.

Abstract : The visual arts, a discipline that fosters awareness and creativity, are struggling to take off due to certain realities in the school environment. It does not enjoy the same privileges as other teaching disciplines. The aim of this study is to highlight the factors linked to the demotivation of visual arts teachers, who are faced with the marginalisation of their discipline by school stakeholders. Our methodology is based on a mixed approach and random sampling, through the administration of a questionnaire and the completion of eight interviews in March 2024. Thus, an expected sample of 350 people, including 250 men and 100 women, teachers and educational inspectors asked to respond to the questionnaire, across the 41 regional directorates of national education, revealed that only 34 responded, i.e. 265 people, for a rate of 75.71%: 237 men, or 89% of those surveyed, and 28 women, or 11%. Applying the theory of social construction of the curriculum and that of social justice and equity in education to this study has made it possible to understand the factors related to marginalisation resulting from the selection and legitimacy of the subjects taught and to analyse inequalities in access to educational resources and opportunities. The visual arts are a subject that is marginalised in the Ivorian school system, and this situation, due to certain factors, is a source of demotivation for teachers.

Keywords: Côte d'Ivoire, Teaching, Visual arts, Marginalisation, Demotivation.

Introduction

Introduit dans le système éducatif ivoirien pendant les années 1970, l'enseignement des arts plastiques, en tant que discipline d'éveil, a connu un envol timide (Voir Annexe A : Historique de l'enseignement des arts plastiques). « Son (la discipline des arts plastiques) introduction dans les programmes d'enseignement en Côte d'Ivoire est récente ; elle date de la première décennie des indépendances. Elle était connue sous l'appellation "dessins scientifiques" ; avec le temps elle s'est muée en "dessins d'arts" pour finir sous l'appellation qu'on lui reconnaît aujourd'hui, à savoir "Arts Plastiques" » (Kassi, 2019, p. 9). La discipline a beaucoup évolué car comme le souligne Lagoutte (1994, p. 9), « les moyens concernant la pédagogie des arts plastiques sont en pleine évolution ». Malgré tous ces efforts consentis, cette matière peine à s'imposer et à se faire une place de choix dans le système éducatif en Côte d'Ivoire. Selon Kassi (2019, p. 9), « Ces mutations de forme n'ont toutefois pas été suffisantes pour juguler les problèmes que la discipline connaît, et malgré tout le temps qu'elle a traversé, les problématiques de l'enseignement des arts plastiques sont encore d'actualité. La plus frappante est le manque d'intérêt dont elle est victime jusqu'aujourd'hui [sic]. Pourtant, elle constitue le socle des apprentissages ». Elle est donc considérée comme une matière non essentielle.

L'enseignement des arts plastiques est relégué au second plan, donc marginalisé. Kouassi (2013), quant à lui, attribue cela au système éducatif qu'il trouve inapproprié et dans lequel s'inscrivent les pays africains. Ce système, selon lui, ne répond pas aux réalités actuelles de l'Afrique : « au niveau des arts plastiques en Afrique, il faut toujours suggérer que leur développement est contrarié par l'ambiguïté éducative dans laquelle les systèmes éducatifs se trouvent. Les programmes scolaires ne sont ni francs, ni pointus. Ils continuent d'enseigner la généralité passive aux millions d'apprenants qui se retrouvent après l'école, dans les rues, sans arguments pour créer » (Kouassi, 2013, p. 111). Toutefois, comme le constate Forquin (2008), la sélection, l'organisation et la légitimité d'une discipline enseignée dans un cursus scolaire sont motivées par certains facteurs sociologiques, politiques et idéologiques. Le savoir transmis à l'école est le fruit d'interactions sociales entre différents acteurs du milieu scolaire dont les visions divergent parfois sur la légitimité de certains programmes éducatifs. Il est donc le résultat d'un processus de « sélection culturelle » (Forquin, 1991, p. 36). C'est dans cette quête de légitimité et dans cette situation non reluisante que baignent les arts plastiques à travers leur caractère facultatif aux examens, leur coefficient insignifiant, leur composition conditionnée par le paiement de frais, etc.

Ce manque d'intérêt pour la discipline, semble avoir une incidence considérable sur le comportement, c'est-à-dire sur la motivation ou l'engouement des enseignants au sein des lycées et collèges. Pourtant, toutes les disciplines scolaires doivent être traitées de manière équitable et doivent bénéficier des mêmes avantages. « Les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun » (Rawls, 1987, p. 91). Ces inégalités doivent être bénéfiques aux défavorisés, aux plus lésés. Il apparaît opportun de donner pleinement aux arts plastiques, la place qui lui sied dans les curricula d'apprentissage scolaire afin qu'ils fournissent aux apprenants les repères culturels nécessaires pour prendre une part active à la vie sociale. Ce qui conduit à réfléchir sur la question : Arts plastiques et marginalisation dans le système scolaire en Côte d'Ivoire : enjeux, causes et propositions de redynamisation. Autour de cette préoccupation, se tissent des questions qui s'articulent comme suit : Quelle est la perception des acteurs du système scolaire sur la discipline ? Quels sont les facteurs liés à la démotivation des enseignants des arts plastiques dans les lycées et collèges de Côte d'Ivoire ? Quelles sont les propositions à mêmes de susciter l'engouement chez les enseignants des arts plastiques et la redynamisation de leurs enseignements ?

Ces questions telles qu’articulées constituent la problématique de cette étude. Alors, pour traiter le sujet relatif au manque d’intérêt des acteurs du système éducatif pour les arts plastiques et les facteurs liés à la démotivation des enseignants de cette discipline dans les lycées et collèges de Côte d’Ivoire, des recherches et analyses documentaires ont été effectuées. En plus, des enquêtes ont été menées auprès des personnels administratifs de certains établissements scolaires, des inspecteurs pédagogiques, des enseignants de la discipline et ceux d’autres disciplines, pour comprendre leur état d’esprit. Notre méthodologie repose sur une démarche mixte et un échantillonnage aléatoire, à travers l’administration d’un questionnaire et la réalisation de huit (8) entretiens, en mars 2024, dans les quarante et une Directions Régionales de l’Education Nationale et de l’Alphabétisation que compte la Côte d’Ivoire. Cette démarche s’appuie sur la théorie de la construction sociale du curriculum et celle de la justice sociale et de l’équité en éducation. Pour une meilleure approche de cette étude dont l’objectif est de montrer les facteurs liés à la démotivation des enseignants des arts plastiques, confrontés à la marginalisation de leur discipline par les acteurs scolaires, trois axes ont été identifiés. Tout d’abord, nous ferons l’état des lieux de l’enseignement des arts plastiques dans le système éducatif ivoirien. Ensuite, nous identifierons et analyserons la perception des acteurs du système scolaire sur la discipline. Nous montrerons également les facteurs qui sont à l’origine du manque d’engouement des enseignants des arts plastiques dans les lycées et collèges de Côte d’Ivoire. Enfin, nous ferons des recommandations pour la motivation des enseignants des arts plastiques et la redynamisation de leurs enseignements.

1. Méthodologie

Pour comprendre les facteurs liés à la démotivation des enseignants des arts plastiques dans les lycées et collèges en Côte d’Ivoire, il nous a été nécessaire de mettre en place une méthodologie de recherche qui a consisté à définir le cadre d’étude, la population et l’échantillon d’étude ainsi que les outils de collecte de données, les méthodes de traitement et d’analyse des données, et à présenter les résultats.

1.1. Terrain d’étude

Notre investigation, dans le cadre de cette étude, nous a conduit à interroger les enseignants et les inspecteurs pédagogiques des arts plastiques des établissements publics d’enseignement secondaire général des quarante et une (41) Directions Régionales de l’Education Nationale et de l’Alphabétisation de Côte d’Ivoire (DRENA). Cependant, seulement les populations enquêtées de sept (7) DRENA dont Dimbokro, Grand-Bassam, Issia, Katiola, Minignan, Séguéla et Sinfra n’ont pas réagi ou n’ont pas voulu se prononcer sur la question pour des raisons que nous ignorons. Ainsi, les enseignants et inspecteurs pédagogiques de trente-quatre (34) directions régionales se sont prêtés à nos questions.

1.2. Population et échantillon d’étude

Notre population d’étude se compose pour la plus grande partie, d’enseignants des arts plastiques des lycées et collèges ivoiriens. Il s’agit précisément de ceux qui exercent dans les établissements publics d’enseignement secondaire général de Côte d’Ivoire d’une part, auxquels nous avons associé des inspecteurs pédagogiques disciplinaires. Et d’autre part, nous nous sommes intéressés aux élèves, aux enseignants d’autres disciplines et aux adjoints au chef d’établissement, pour mieux comprendre la situation des arts plastiques au sein de leurs établissements. Notre démarche, dans le cas de cette étude, est mixte, c’est-à-dire qu’elle est à la fois quantitative et qualitative. En effet, notre méthode d’échantillonnage est probabiliste, aléatoire pour ce qui de l’administration du questionnaire et par ailleurs, le choix raisonné pour les entretiens avec les acteurs clés du milieu scolaire.

Dans l’incapacité d’interroger toute cette population car numériquement trop élevée, nous nous sommes donc appuyés sur un échantillon de deux cents soixante-cinq (265) enseignants et inspecteurs, tous grades confondus, issus des quarante et une (41) Directions Régionales de l’Education Nationale et de l’Alphabétisation de Côte d’Ivoire. Notons, qu’un échantillon de trois cent cinquante (350) personnes, dont deux cent cinquante (250) hommes et cent (100) femmes, enseignants et inspecteurs pédagogiques, a été initialement sollicité, à travers l’outil d’enquête Google forms, pour répondre au questionnaire. Seules deux cent soixante-cinq (265) personnes ont répondu pour un taux de 75,71%. En ce qui concerne l’administration du questionnaire, l’échantillonnage aléatoire n’a pas permis d’avoir une bonne représentativité des femmes dans les réponses attendues (28 sur 265, soit 11%).

Notre échantillon de travail est donc constitué en grande partie de cent cinquante-six (156) professeurs de collège et de soixante-sept (67) professeurs de lycée dont 45% ont un âge compris entre 35 et 45 ans contre 34% entre 25 et 35 ans. La grande partie des personnes enquêtées totalisent au moins 10 ans d’expérience professionnelle. De façon précise, notre échantillon est composé de deux-cents trente-sept (237) hommes, soit 89% de la population d’étude et de vingt-huit (28) femmes, soit 11% de cette population comme l’indique le tableau récapitulatif ci-dessous :

N°	DRENA	Sexe		Total	N°	DRENA	Sexe		Total
		Homme	Femme				Homme	Femme	
1	Abengourou	06	01	07	22	Duékoué	02	00	02
2	Abidjan 1	03	01	04	23	Ferké	12	00	12
3	Abidjan 2	02	00	02	24	Gagnoa	12	03	15
4	Abidjan 3	01	02	03	25	Gd-Bassam	00	00	00
5	Abidjan 4	06	02	08	26	Guiglo	02	00	02
6	Aboisso	15	00	15	27	Issia	00	00	00
7	Adzopé	18	02	20	28	Katiola	00	00	00
8	Agboville	02	00	02	29	Korhogo	07	02	09
9	Bondoukou	19	02	21	30	Man	10	01	11
10	Bongouanou	04	00	04	31	Mankono	02	01	03
11	Bouaflé	02	00	02	32	Minignan	00	00	00
12	Bouaké 1	13	00	13	33	Odienné	05	00	05
13	Bouaké 2	08	00	08	34	San-Pédro	08	00	08
14	Bouna	02	00	02	35	Sassandra	01	01	02
15	Boundiali	03	00	03	36	Séguéla	00	00	00
16	Dabou	00	01	01	37	Sinfra	00	00	00
17	Daloa	06	00	06	38	Soubré	22	03	25
18	Danané	01	00	01	39	Tiassalé	02	00	02
19	Daoukro	01	00	01	40	Touba	02	00	02
20	Dimbokro	00	00	00	41	Yamoussou-kro	16	03	19
21	Divo	22	03	25					
Total							237	28	265

Tableau 1. La répartition spatiale des enquêtés par direction régionale et par sexe
(Source : Seidou, Données de l’enquête sur le terrain, Mars 2024)

En plus des enseignants et des inspecteurs pédagogiques en arts plastiques, notre échantillon d’étude comprenait aussi d’autres acteurs du système éducatif. Il s’agit de huit (8) personnes dont deux (2) élèves, trois (3) enseignants d’arts plastiques et d’autres disciplines, deux (2) inspecteurs pédagogiques disciplinaires des arts plastiques et un (1) adjoint au chef d’établissement (ACE). Ces différentes catégories d’individus sont en contact direct avec les

acteurs de la discipline des arts plastiques. Ils sont susceptibles de nous renseigner sur cette discipline car ils ont une bonne connaissance de ses réalités dans l'environnement scolaire.

1.3. Outils de collecte de données

La réalisation de cette étude a nécessité une investigation sur le terrain. Elle a mobilisé différents instruments dont la recherche documentaire, le questionnaire et l'interview pour recueillir les impressions et les avis des acteurs du système éducatif, des enseignants et des inspecteurs pédagogiques d'arts plastiques sur la question étudiée. Tout d'abord, nous avons réalisé huit (08) entretiens, sous le couvert de l'anonymat et sur la base de la confidentialité des données (Voir Annexe B), en mars 2024 auprès des élèves, enseignants, inspecteurs pédagogiques, inspecteur général et adjoint au chef d'établissement, à partir d'un guide d'entretien soigneusement élaboré (Voir Annexe C). En outre, une enquête par questionnaire a été faite. En effet, un questionnaire de quatorze (14) questions (Voir Annexe D) a été administré auprès de deux cents soixante-cinq (265) enseignants et inspecteurs pédagogiques des arts plastiques, pour compléter et consolider les informations reçues par le premier outil d'enquête.

L'administration du questionnaire a été possible grâce à l'application Google Forms qui a permis d'accéder aux enseignants et inspecteurs des arts plastiques des différentes Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation de la Côte d'Ivoire, mêmes les plus reculées. Pour ce faire, nous avons sollicité tout d'abord, le concours des inspecteurs pédagogiques disciplinaires des arts plastiques qui se sont chargés de distribuer le questionnaire aux enseignants qui sont en exercice dans leur zone de compétence par le biais des plateformes numériques. Ensuite, nous nous sommes adressé directement aux enseignants, à travers les différents forums dédiés à leur discipline. Ce qui a permis de toucher le maximum d'enseignants des arts plastiques sur l'ensemble des différentes Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

1.4. Méthodes de traitement et d'analyse des données

Les données collectées lors de nos différentes investigations sur le terrain ont fait l'objet d'analyse. En effet, les informations recueillies par questionnaire ont été traitées selon les techniques d'analyse quantitative. Elles ont donc fait l'objet d'une synthèse, puis ont été chiffrées et enfin traduites en pourcentage. Ainsi, les données de notre enquête par questionnaire laissent entrevoir que les arts plastiques sont une discipline qui est marginalisée dans le secondaire général en Côte d'Ivoire et cette situation a une incidence sur la motivation des enseignants et par ricochet sur la qualité de leur enseignement. Cela est perceptible à travers les résultats consignés dans le tableau ci-dessous :

Les facteurs liés à la démotivation des enseignants des arts plastiques		
Caractère facultatif de la discipline	Coefficient insignifiant alloué à la discipline	Volume horaire insignifiant des séances de cours
27%	22%	11%
Absence de salles spécialisées pour les cours	Manque d'apprenants	Autre
14%	0%	2%

Tableau 2. Les facteurs liés à la démotivation des enseignants des arts plastiques (Source : Seidou, Données de l'enquête sur le terrain, Questionnaire, mars 2024).

Le traitement des données recueillies, nous a permis d'appliquer à notre hypothèse principale (La démotivation des enseignants des arts plastiques est due au paiement de frais de composition, à son coefficient insignifiant et à son caractère facultatif), le test statistique du logiciel SPSS présentant une analyse de variance (ANOVA), accompagnée de tableaux de

moyennes pour étudier la relation entre trois variables indépendantes et une variable dépendante binaire. Ce test a consisté en l'analyse des fréquences à travers le calcul des dominances pour en déterminer le pourcentage de citations des variables "Païement de frais de composition", "Coefficient insignifiant" et "Caractère facultatif de la discipline" comme facteurs de démotivation énumérés.

- Variables indépendantes (facteurs) :
 1. PFC : Païement de frais de composition
 2. CINF : Coefficient insignifiant
 3. CFAP : Caractère facultatif de la discipline
- Variable dépendante (groupe) :
 - DEMO : « Démotivant » (OUI / NON) - probablement une mesure de la motivation des étudiants.
- Commandes utilisées :
 - MEANS TABLES=PFC CINF CFAP BY DEMO
 - /CELLS MEAN STDDEV VAR SUM
 - /STATISTICS ANOVA LINEARITY

Résultats principaux

1.4.1. Tableau de bord (moyennes, écarts-types, sommes)

Variable	Groupe	Moyenne	Écart-type	Variance	Somme
Païement de frais de composition	NON	1,05	0,216	0,046	44
	OUI	1,01	0,116	0,013	225
Coefficient insignifiant	NON	1,00	0,000	0,000	42
	OUI	1,57	0,497	0,247	349
Caractère facultatif de la discipline	NON	1,95	0,216	0,046	82
	OUI	1,70	0,458	0,209	380

Tableau 3. Les facteurs liés à la démotivation des enseignants des arts plastiques (Source : Seidou, Données de l'enquête sur le terrain, Questionnaire, mars 2024).

Interprétation :

- Le **coefficient insignifiant** et le **caractère facultatif** semblent avoir un effet plus marqué sur la démotivation (écarts entre OUI/NON plus importants).
- Le **païement des frais** a peu d'effet (moyennes très proches).

1.4.2. ANOVA - Test de signification

Le test statistique du logiciel SPSS, à travers son outil d'analyse de variance (ANOVA) appliqué à notre hypothèse de travail a consisté à la prise en compte de la supériorité statistique des données, à vérifier si la fréquence observée en ce qui concerne chaque facteur est significativement supérieure à la fréquence de chacun des autres facteurs ou au pourcentage moyen de tous les facteurs. Ainsi, si $p < .05$, la fréquence de ce facteur est statistiquement dominante par rapport aux autres facteurs.

Variable	F	Signification (p-value)
Païement de frais de composition	2,213	0,138 (non significatif)
Coefficient insignifiant	54,145	0,000 (très significatif)
Caractère facultatif de la discipline	11,852	0,001 (significatif)

Tableau 4. Les facteurs liés à la démotivation des enseignants des arts plastiques (Source : Seidou, Données de l'enquête sur le terrain, Questionnaire, mars 2024).

Notre analyse a permis de démontrer que les facteurs "Coefficient insignifiant"(CINF) et "Caractère facultatif de la discipline" (CFAP) avec les fréquences respectives de 54,145 et 11,852, ont des effets statistiquement significatifs sur la variable « Démotivant », donc sur la démotivation des enseignants des arts plastiques. Le facteur "Paiement de frais de composition" (PFC) avec une fréquence de 2,213 n’a pas d’effet significatif sur la motivation.

L’analyse qualitative quant à elle, a pris en compte les données reçues par le biais des entretiens réalisés en mars 2024 auprès des personnes ressources sur le terrain. À ce niveau, il faut retenir que c’est grâce à l’analyse de contenu et l’analyse thématique que nous sommes parvenus aux différents résultats. Nous avons ainsi procédé à la synthèse et à l’interprétation de la perception des acteurs scolaires à travers les différentes transcriptions des entretiens. Cette méthode a consisté à identifier, analyser et rapporter des termes similaires dans le discours des interlocuteurs ; termes qui font référence dans le cas de cette étude, aux facteurs relatifs à la démotivation des enseignants des arts plastiques, occasionnée par la marginalisation de leur discipline au sein des établissements secondaires en Côte d’Ivoire. Comme unité d’analyse, nous avons sélectionné les mots les plus récurrents et calculé leur fréquence. Les résultats des données de nos interviews ont été consignés dans le tableau ci-dessous.

Les facteurs liés à la démotivation des enseignants des arts plastiques	
Caractère facultatif aux examens	Coefficient insignifiant de la discipline
8 fois	8 fois
Paiement de frais de composition	
5 fois	

Tableau 5. Les facteurs liés à la démotivation des enseignants des arts plastiques (Source : Seidou, Données de l’enquête sur le terrain, Entretiens, mars 2024)

Au regard des données de nos investigations sur le terrain et des analyses réalisées, les acteurs du milieu scolaire placent les arts plastiques au second rang, derrière des disciplines jugées plus importantes, même si ces derniers les considèrent comme une discipline d’éveil et de créativité. En ce qui concerne la démotivation des enseignants, elle est liée à son caractère facultatif aux examens à grand tirage, à son coefficient insignifiant et au paiement de frais de composition.

2. Présentation des résultats

Les résultats de nos investigations sur le terrain ont permis de mettre en relief la marginalisation des arts plastiques en tant que discipline scolaire dans le secondaire général en Côte d’Ivoire. Même si certains informateurs comme l’Enquêté 04 (2024)¹, enseignant d’éducation musicale et l’Enquêté 05 (2024)², enseignant des arts plastiques, attribuent cette situation au faible effectif et à la non représentativité des enseignants d’arts plastiques dans tous les lycées et collèges publics de Côte d’Ivoire, les données recueillies par le questionnaire et les entretiens attestent bien de la situation peu reluisante des arts plastiques dans le système éducatif ivoirien : caractère facultatif de la discipline aux examens nationaux, coefficient insignifiant alloué à la discipline, paiement de frais de composition, l’absence de salles spécialisées. Soulignons que sur l’ensemble des deux cent soixante-cinq (265) répondants, aucune réponse n’a été attribuée au facteur « Manque d’apprenants », d’où la mention 0%, en

¹ Entretien avec l’Enquêté 04, 44 ans, Enseignant d’éducation musicale, Lakota, Vendredi 08 Mars 2024, de 13h53 min à 15h12 min.

² Entretien avec l’Enquêté 05, 42 ans, Enseignant des Arts plastiques, Abobo (Abidjan), Jeudi 07 Mars 2024, de 17h09 min à 17h56 min.

ce qui concerne les facteurs liés à la démotivation occasionnée par la marginalisation des arts plastiques en milieu scolaire.

2.1. Caractère facultatif de la discipline aux examens nationaux et paiement de frais de composition

Les arts plastiques en milieu scolaire sont une discipline reléguée au second rang. En effet, elle est considérée par les acteurs du milieu scolaire, au regard des matières scientifiques et littéraires, comme une discipline non essentielle et sans incidence sur le rendement et les résultats scolaires des apprenants. C'est le constat fait par l'Enquête 03 (2024), enseignant d'anglais dans un lycée public : « on peut dire que dans sa politique globale en faveur de l'éducation nationale, l'État ne fait pas de cette discipline une priorité comme certaines autres matières. La politique éducative est plus basée sur les matières scientifiques en priorité. Quand on ouvre par exemple un établissement scolaire l'État fait déjà le choix de privilégier certaines matières au détriment d'autres. On se dit que l'école peut fonctionner sans certaines matières dont les arts plastiques »³. Cela est perceptible à travers son caractère facultatif aux examens nationaux (27% des personnes soumises au questionnaire et 8 fois dans le discours des personnes interviewées). Selon l'Enquête 08 (2024), un adjoint au chef d'établissement scolaire, « c'est le caractère facultatif qu'on donne à cette discipline aux examens ; ce qui ne suscite pas l'engouement ou l'intérêt des élèves »⁴. Les apprenants peuvent s'en passer lors des différentes compositions des examens à grand tirage, c'est-à-dire au BEPC et au BAC. Et pourtant, des enseignants s'investissent corps et âmes pour dispenser des enseignements dans cette discipline, à faire des évaluations en classe, à achever les différents programmes à temps. Ils sont tous soumis aux mêmes pressions que leurs collègues des autres disciplines. L'on est tenté de se poser comme tous les enseignants et inspecteurs pédagogiques des arts plastiques la question suivante : « pourquoi dispenser des enseignements et ne pas les évaluer à la fin ? ».

À cette épineuse question, s'ajoute le paiement de frais de composition aux différents examens nationaux (5 fois dans le discours des personnes interviewées). En effet, outre les frais d'examen classique auxquels sont assujettis tous les élèves en classe d'examen, c'est-à-dire en troisième et terminal, la somme de cinq cents ou mille francs est exigée à tout candidat désireux de composer dans les matières dites facultatives en général et en arts plastiques en particulier. Abordant les raisons du désintérêt des acteurs scolaires aux disciplines dites facultatives, l'Enquête 08 (2024) souligne en ces termes : « c'est le fait que ces disciplines sont payantes ; pourquoi payer pour composer dans une matière, c'est aussi un véritable problème même si le montant n'est pas élevé ». Cette mesure rend encore la tâche difficile aux enseignants qui font face à l'indifférence des parents d'élèves et des apprenants quant au paiement de ces frais de composition. Pire encore, ceux qui ont la chance de s'acquitter de ces frais, constatent le plus souvent l'omission de leur nom de la liste des candidats autorisés à composer dans la discipline. Faire payer des frais de composition en plus des frais d'examen est une situation qui porte un coup à la motivation des enseignants et à l'engouement ou à l'intérêt des apprenants pour la discipline.

2.2. Coefficient insignifiant alloué à la discipline

La démotivation des enseignants des arts plastiques est due en grande partie à la marginalisation de leur discipline qui se manifeste par son coefficient insignifiant (22% des personnes soumises au questionnaire et 8 fois dans le discours des personnes interviewées). En effet, les arts plastiques, contrairement aux autres disciplines scolaires, sont relégués au

³ Entretien avec l'Enquête 03, 43 ans, Enseignant d'anglais, Adzopé, Jeudi 28 Mars 2024, de 14h02 min à 14h43 min.

⁴ Entretien avec l'Enquête 08, 54 ans, Adjoint au chef d'établissement (ACE), Yamoussoukro, Mercredi 20 Mars 2024, de 16h20 min à 17h16 min.

second plan au vue du coefficient qui leur est alloué. Cette discipline, de par son coefficient depuis son insertion dans le système éducatif ivoirien, se présente comme une matière non essentielle dans les curricula scolaires. Elle compte pour coefficient un (1) en classe et demi (0,5) lors des examens à grand tirage. Dans nos lycées et collèges, les élèves accordent plus d'intérêt aux matières dont les coefficients sont les plus élevés, à savoir les disciplines scientifiques et littéraires où les coefficients varient entre 2 et 5 en classe et aux examens nationaux. Allant dans le même sens, l'Enquête 03 (2024) soutient : « cette discrimination se ressent à travers les coefficients affectés à chaque matière. Les matières les plus " importantes " ont les plus grands coefficients. Et comme les élèves sont à la recherche de moyennes, ils vont naturellement vont s'intéresser aux matières qui ont les plus grands coefficients et négliger les arts plastiques ».

Une réalité encore gênante, qui empire la situation des arts plastiques, est l'attribution des notes aux examens nationaux. En effet, les arts plastiques sont présentés par les textes de la Direction des Examens et Concours (DECO) du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) comme une discipline facultative sans grande importance au vue de la gestion des notes lors du BEPC et du BAC. En effet, pour l'examen du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC), la note apporte une bonification comprise entre 0,5 et 5 points sans coefficient. Un point au-dessus de 10 sur 20 correspond à un demi (1/2) point de bonification en arts plastiques selon le Manuel de référence du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (2021, p. 113). Si les points obtenus contribuent à l'admission du candidat au BEPC, ce n'est pas le cas au Baccalauréat où ces points sont ajoutés au total des notes des candidats admis non repêchés pour une éventuelle contribution à l'obtention de la mention. Selon l'Enquête 03 (2024) : « les bonus obtenus à l'examen ne sont pas pris en compte directement au bac... Toutes ces actions démotivent les apprenants... ». Pour l'Enquête 02 (2024), élève dans un établissement scolaire public à Abidjan : « les arts plastiques n'ont pas une grande incidence sur nos résultats vu son caractère facultatif et son coefficient insignifiant. Les notes de cette discipline sont considérées comme un bonus au BEPC et elles ne sont prises en compte au BAC que pour l'obtention de la mention. Il faut aussi payer des frais supplémentaires pour y composer ; à quoi cela sert si c'est pour ne rien avoir »⁵. Toutes ces dispositions sont de nature à créer la démotivation chez les enseignants et le désintérêt des apprenants pour les arts plastiques. Cela est encore accentué par l'absence de salles spécialisées pour les cours.

2.3. Absence de salles spécialisées pour les arts plastiques

La démotivation des enseignants est aussi imputable à l'absence de salles spécialisées pour les cours d'arts plastiques (14% des personnes soumises au questionnaire). Comme les enseignements dans les sciences de la vie et de la société et ceux en sciences physiques qui nécessitent des laboratoires pour les cours pratiques, les arts plastiques qui sont une discipline alliant à la fois la théorie et la pratique, exigent aussi des salles spécialisées. C'est ce que relève l'Enquête 08 (2024) en ces termes : « nous ne disposons pas de salles appropriées pour faire les cours en arts plastiques. Nos salles de classes ne nous permettent pas de faire nos travaux pratiques compte tenu de nos effectifs élevés. Ce qui rend difficiles les cours dans cette matière ». Il s'agit d'un espace ou un environnement stimulant et fonctionnel qui offre aux apprenants et enseignants des conditions optimales pour explorer et développer leurs compétences créatives à travers l'utilisation de mobiliers, de matériaux et d'outils aussi bien variés qu'adaptés.

Dans de nombreux établissements, l'absence de salle spécialisée ne limite les enseignements qu'à la théorie qui ne permet pas l'éclosion et l'exploration véritable du talent

⁵ Entretien avec l'Enquête 02, 17 ans, Elève, Cocody (Abidjan), Mardi 05 Mars 2024, de 10h22 min à 10h39 min.

des apprenants. Les travaux et exercices pratiques sont faits par les apprenants à la maison, loin du cadre pédagogique compte tenu de cet état de fait mais aussi du quantum horaire annuel alloué à la discipline. Limiter les enseignements en arts plastiques à la seule théorie, jette le discrédit sur la formation des enseignants et sur la discipline qui est d'ailleurs considérée comme sans valeur et sans impact sur l'avenir professionnel des apprenants. Et pourtant, ces salles spécialisées permettraient aux apprenants de développer leur talent et créativité, puis de s'orienter ainsi vers l'entrepreneuriat pour leur insertion professionnelle future.

3. Discussion des résultats

De son insertion dans le système éducatif ivoirien dans les années 1970 à nos jours, les arts plastiques, en tant que discipline d'éveil et de créativité, peinent à prendre leur envol. En effet, du dessin aux arts plastiques en passant par le dessin d'art, la discipline a connu une évolution majeure par la création de quelques structures de formation, l'élaboration de manuels d'apprentissage, etc. Mais aujourd'hui, la situation des arts plastiques n'est pas reluisante en milieu scolaire eu égard à certains facteurs : caractère facultatif aux examens nationaux, paiement de frais de composition, coefficient et volume horaire des séances de cours insignifiants, absence de salles spécialisées... Tout cela n'est pas sans conséquences sur le rendement et la qualité des enseignements. Les enseignants de la discipline se trouvent ainsi démotivés face à cette situation et l'on constate le désintérêt des apprenants pour la matière.

La théorie de la construction sociale du curriculum de Forquin (2008) et celle de la justice sociale et de l'équité en éducation de Rawls (1999) appliquées à notre étude, ont révélé que plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de la marginalisation d'une discipline et cette situation à des répercussions sur la qualité des enseignements et sur le rendement des enseignants en milieu scolaire. En effet, la méthode d'analyse de la construction sociale du curriculum a permis de comprendre les facteurs sociologiques, politiques et idéologiques qui sont à l'origine de la sélection, de l'organisation et de la légitimité des disciplines enseignées dans un cursus scolaire. Ainsi, la marginalisation des arts plastiques montre que cette matière est considérée comme un savoir moins légitime par rapport aux autres disciplines jugées indispensables et fondamentales comme c'est le cas de l'anglais, du français, des sciences physiques et naturelles, des mathématiques. Malgré leur intégration dans les curricula scolaires, les arts plastiques, par leur statut de matière facultative, leur coefficient insignifiant, le paiement de frais de composition, l'absence de salle spécialisée, etc. sont relégués au second plan, c'est-à-dire qu'ils sont qualifiés comme non essentiels à la réussite socio-professionnelle ; ce qui provoque les inégalités. L'apprenant est donc partagé selon son milieu social entre les disciplines jugées importantes et celles qualifiées de non essentielles. Cette analyse a révélé que l'inadéquation des principes d'une discipline, avec les priorités et les valeurs dominantes au sein d'un système éducatif et par ricochet d'une société, peut être un facteur déterminant de sa marginalisation.

Cette situation a pour conséquences immédiates, un enseignement moins approfondi, le manque d'engouement chez les enseignants, le mauvais rendement chez les apprenants et l'échec scolaire. Tout cela est le résultat d'une méconnaissance des potentialités professionnelles qu'offre la discipline. Il faut souligner que le système éducatif ivoirien actuel qui date de la période coloniale, a toujours contribué à la formation de diplômés sans qualification véritable ; des personnes qui ont du mal à s'insérer dans le milieu professionnel. Pourtant, les arts plastiques, en tant que discipline d'éveil et de créativité, sont importants pour l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle des apprenants. Ils sont donc une discipline qui mérite pleinement sa place dans le système éducatif ivoirien.

La théorie de la justice sociale et de l'équité en éducation élaborée par Rawls (1999) a été utile dans l'analyse des facteurs responsables de la marginalisation des arts plastiques en

milieu scolaire; facteurs qui sont à l'origine des inégalités d'accès des apprenants aux ressources et opportunités éducatives. En effet, le système éducatif actuel, héritage colonial, privilégie certaines disciplines au détriment d'autres. Cette dévalorisation des disciplines conduit à la dévalorisation des élèves qui s'intéressent à ces disciplines. La marginalisation des arts plastiques est perçue comme une injustice qui limite les possibilités d'apprentissage et de développement des apprenants dans la discipline. Cette injustice crée le désintérêt et la démotivation chez les enseignants qui restent indifférents à la vie et aux activités de leur école. Par ailleurs, ces inégalités font aussi des arts plastiques une discipline peu importante en milieu scolaire; occasionnant ainsi le manque d'intérêt chez les apprenants qui ne s'investissent pas à fond dans son apprentissage. Cette situation peu reluisante ne facilite pas la tâche aux enseignements qui deviennent plus difficiles.

4. Recommandations pour la motivation des enseignants des arts plastiques et la redynamisation des enseignements

Les résultats de nos investigations sur le terrain démontrent le manque d'engouement des enseignants des arts plastiques dans l'exercice de leur profession dû à la marginalisation de leur discipline par les acteurs éducatifs. Des actions fortes s'imposent pour susciter l'intérêt des enseignants et pour redynamiser leur enseignement. Cela passe par la prise en compte obligatoire des arts plastiques aux examens nationaux, la suppression des frais de composition, la revue à la hausse du coefficient et la création de salles spécialisées pour les cours en arts plastiques

4.1. L'augmentation du coefficient de la discipline et la création de salles spécialisées

Au nombre des facteurs explicatifs de la démotivation des enseignants des arts plastiques, il y'a le faible coefficient qui est alloué à la discipline. En effet, les arts plastiques sont affectés au coefficient un (1) en classe et demi (1/2) pendant les examens à grand tirage. Ainsi, à l'examen du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC), selon le Manuel de référence de la Direction des Examens et Concours du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (2021, p. 113) : « pour l'épreuve facultative, la note apporte une bonification comprise entre 0,50 et 5 points sans coefficient. Un point au-dessus de 10 sur 20 correspond à un demi (1/2) point de bonification. Les points obtenus contribuent à l'admission du candidat ». Toujours selon ce manuel (2021, p. 210), au Baccalauréat général, pour chacune des épreuves facultatives, « seuls sont retenus les points au-dessus de dix sur vingt (10/20). Ces points obtenus ne peuvent en aucun cas contribuer à l'admission du candidat. Cependant, ils sont comptabilisés dans le total général de points obtenus, uniquement pour tout candidat admis sans repêchage. Ils peuvent contribuer à la bonification de la mention ». Cela crée une situation inconfortable pour l'enseignant qui fait face à la négligence, voire au désintérêt des apprenants pour la discipline. Ces apprenants trouvent que les arts plastiques n'ont aucune incidence sur leur scolarité. L'augmentation de ce coefficient dans le système scolaire et la prise en compte de cette matière comme une discipline à part entière s'imposent pour susciter l'intérêt des différents acteurs (enseignants et élèves).

L'inexistence de salles spécialisées est aussi un facteur démotivant pour l'enseignant des arts plastiques qui doit allier théories et pratiques lors de la dispensation de son apprentissage. Il appartient ainsi aux chefs d'établissements scolaires de mettre à la disposition des enseignants des arts plastiques, comme c'est le cas dans certaines disciplines à l'instar des sciences de la vie et de la terre (SVT), les sciences physiques, etc., des salles spécialisées, c'est-à-dire des salles équipées en matériels didactiques et aménagées pour réaliser des travaux pratiques, les cours de chromatologies, de peintures, de sculptures. Ces salles doivent être aussi à effectif réduit afin de faciliter les exercices pratiques et les travaux de groupe. La motivation

des enseignants des arts plastiques passe aussi nécessairement par l’augmentation du volume horaire des séances de cours et l’implication des enseignants à la vie scolaire.

4.2. L’augmentation du volume horaire des séances de cours et l’implication des enseignants à la vie scolaire

Le temps constitue une épine aux pieds des enseignants des arts plastiques. En effet, une séance de cours dans la discipline dans le secondaire général dure cinquante-cinq (55) minutes par semaine. Ce temps est jugé trop insuffisant pour l’administration des enseignements quand on sait que les cours en arts plastiques sont à la fois théoriques et pratiques. Il ne permet pas de mettre véritablement les élèves en situation d’apprentissage. Certains enseignants sont souvent contraints de donner les travaux pratiques comme devoirs de maison aux apprenants dont la plupart les confie à d’autres personnes plus expérimentées. Le volume horaire actuel ne permet pas d’appréhender la valeur réelle de l’apprenant. Il faut donc augmenter le temps des apprentissages qui doit passer d’une séance à deux ou trois par semaine afin de permettre aux apprenants de mieux s’imprégner des réalités plastiques et d’être créatifs. C’est ce que préconise l’Enquête 06 (2024), inspecteur pédagogique des arts plastiques, en ces termes : « il faut revoir le coefficient et le volume horaire des séances de cours. Il faut rehausser le coefficient à 2 ou 3 et faire passer la séance de cours à 2 ou 3 heures par semaine »⁶.

À côté du temps qu’il faut prendre en compte, les enseignants des arts plastiques doivent participer pleinement à la vie de leurs établissements respectifs. En effet, de nombreux enseignants ne se sentent pas concernés par les activités scolaires, extrascolaires ou la vie de leur école ; ils se contentent de dispenser leur cours. Ils ne prennent aucunement part aux réunions, aux formations, etc. Et pourtant, l’enseignant des arts plastiques doit participer à l’amélioration de l’environnement de son école en initiant des projets d’embellissement. Il doit réaliser des fresques, des œuvres décoratives, des œuvres sculpturales, des espaces verts pour rendre son cadre de vie agréable, sain et propice à l’apprentissage. En outre, il doit avoir de bons rapports avec les autres personnels de l’école ; susciter le goût des arts plastiques chez les apprenants par la création de club mais aussi chez les parents d’élèves à travers la sensibilisation sur les nombreuses opportunités et débouchés des arts plastiques. Pour l’Enquête 08 (2024) « il faut sensibiliser les apprenants et leurs parents sur l’importance et les débouchés des disciplines artistiques et cela doit se faire depuis la base afin de briser les idées préconçues, les préjugés que les gens ont des artistes ». Ce qui est souvent dommage comme le souligne l’Enquête 01 (2024), élève dans un lycée public, en ces termes : « les enseignants se contentent de dispenser seulement les cours sans prendre le temps pour nous expliquer les débouchés et les opportunités de la discipline »⁷. Il faut inverser la tendance, selon l’Enquête 06 (2024), par « la sensibilisation des parents pour l’orientation de leurs enfants dans les écoles d’art en montrant que cet univers est très promoteur en terme de débouchés et d’employabilité ». L’engouement des enseignants des arts plastiques est aussi assujéti à la suppression des frais de composition et la considération par les acteurs éducatifs de la discipline comme une matière à part entière.

4.3. La suppression des frais de composition en arts plastiques et leur prise en compte comme discipline obligatoire aux examens nationaux

Le caractère facultatif aux examens nationaux et le paiement de frais de composition constituent les facteurs majeurs du manque de motivation des enseignants des arts plastiques.

⁶ Entretien avec l’Enquête 06, 41 ans, Inspecteur pédagogique des Arts plastiques, Cocody (Abidjan), Vendredi 08 Mars 2024, de 17h33 min à 18h02 min.

⁷ Entretien avec l’Enquête 01, 19 ans, Elève, Adzopé, Jeudi 28 Mars 2024, de 16h03 min à 16h47 min.

En effet, la composition en arts plastiques pour les élèves des classes de troisième et terminale est conditionnée par le paiement des frais de composition qui s'élèvent à cinq cent francs (500f) CFA pour le Brevet d'Etude du Premier Cycle et mille francs (1000f) CFA pour le Baccalauréat. Le paiement de ces frais constitue un obstacle pour bon nombre d'élèves qui n'arrivent pas à s'en acquitter, en plus des frais ordinaires d'examens. Cela a pour conséquence, l'indifférence des élèves face à la discipline ; ces derniers n'accordent aucun intérêt à la discipline et marginalisent son enseignement quand ils savent que la composition n'a aucune incidence sur leurs résultats aux examens. Pour y remédier, il faut, selon l'Enquête 08 (2024), « annuler le caractère facultatif de cette discipline. Rendre obligatoire la matière au même titre que les autres disciplines, là où il y'a des enseignants d'arts plastiques. Rendre aussi libre et gratuite sa composition aux examens ». Selon l'Enquête 07 (2024), coordonnateur régional et inspecteur pédagogique principal des arts plastiques, « on ne fait pas assez la propagande des artistes comme on le fait pour les joueurs ou les sportifs. C'est à nous de faire la propagande des arts plastiques afin de montrer le bienfondé et les opportunités de la discipline en termes d'emplois. Les arts plastiques sont la seule discipline où l'on ne forme pas de chômeur »⁸.

L'enseignant des arts plastiques fait face alors à l'absence répétée des élèves au cours, au manque de manuels et de matériels de travail, etc. Il appartient aux acteurs éducatifs de prendre des mesures fortes allant dans le sens de la suppression de ces frais de composition à la prise en compte effective de la matière comme une discipline à part entière aux examens nationaux ; il faut la rendre obligatoire et lui accorder une place de choix dans les programmes éducatifs ivoiriens. Cela doit être l'affaire de tous les acteurs : enseignants, conseillers et inspecteurs pédagogiques, inspecteurs généraux, etc. Cependant, comme le souligne l'Enquête 07 (2024), « notre gros problème est l'indifférence face à ce problème de nos responsables au niveau du ministère...Nous manquons de leader dans notre milieu pour faire évoluer et changer la situation. Nos responsables sont plus préoccupés par leur intérêt personnel. Ils étouffent toutes les initiatives allant dans le sens de la redynamisation et de la revalorisation de notre discipline ». Selon l'Enquête 05 (2024), cette situation est due à l'indifférence de tous, enseignants, encadreurs pédagogiques et inspecteurs généraux : « nous constatons souvent l'indifférence de certains collègues d'arts plastiques qui sont venus à l'enseignement par nécessité, par contrainte de travail et non pas par amour de la chose... cette situation est aussi due en grande partie à l'indifférence de nos inspecteurs généraux et inspecteurs pédagogiques. Ils devraient en principe se servir de l'exemple de leurs collègues d'EPS qui ont réussi à imposer leur discipline. Malheureusement, ils se plaisent dans le confort de leur bureau ». Il appartient donc à l'Etat et par ricochet au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation de prendre des initiatives fortes allant dans le sens de la revalorisation de la discipline et de la formation d'un grand nombre d'enseignants dans les matières dites facultatives, en particulier en arts plastiques afin de répondre au problème du déficit d'enseignants sur toute l'étendue du territoire ivoirien. C'est à travers ces actions fortes que cette discipline scolaire se positionnera comme une matière à part entière et suscitera l'intérêt et l'engouement des apprenants et des enseignants.

Conclusion

Les arts plastiques comme discipline de l'enseignement secondaire, connaissent un envol difficile depuis leur insertion dans le système éducatif ivoirien. Pourtant, cette discipline mérite une place de choix dans les curricula de formation, dans la mesure où elle contribue à la formation d'un citoyen modèle et responsable. L'enseignement des arts plastiques amène les

⁸ Entretien avec l'Enquête 07, 54 ans, Coordonnateur régional et Inspecteur pédagogique principal des Arts plastiques, Cocody (Abidjan), Mercredi 20 Mars 2024, de 13h33 min à 14h02 min.

apprenants à être créatifs en exploitant leurs capacités de réflexion et leur esprit critique. Il favorise également le développement et l'épanouissement global de la personnalité et des facultés cognitives de l'apprenant. Toutefois, cette discipline, selon les résultats de nos investigations menées en mars 2024, auprès des élèves, des enseignants des arts plastiques et ceux d'autres disciplines scolaires, des coordonnateurs et inspecteurs pédagogiques des arts plastiques, d'un adjoint au chef d'établissement dans des établissements publics d'enseignement secondaire général des quarante et une Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation de la Côte d'Ivoire, est marginalisée. Les arts plastiques sont perçus comme une discipline moins importante, compte tenu de nombreux facteurs : caractère facultatif aux examens nationaux, faible coefficient, volume horaire des séances de cours insignifiant, composition conditionnée par un paiement de frais supplémentaires, absence de salles spécialisées, etc. Tous ces facteurs sont à l'origine de la démotivation des enseignants dans les lycées et collèges de Côte d'Ivoire et de la baisse de leur rendement.

Les différentes théories appliquées à notre étude, c'est-à-dire la théorie de la construction sociale du curriculum et celle de la justice sociale et de l'équité en éducation ont révélé que plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de la marginalisation d'une discipline et cette situation a des répercussions sur la qualité des enseignements et le rendement des enseignants en milieu scolaire. Effet, la méthode d'analyse de la construction sociale du curriculum a révélé que l'inadéquation des principes d'une discipline, avec les priorités et les valeurs dominantes au sein d'un système éducatif et par ricochet d'une société, peut être un facteur déterminant de sa marginalisation. Cette situation est ce que vivent aujourd'hui les arts plastiques dans le système éducatif ivoirien. Elle est le résultat d'une méconnaissance des potentialités professionnelles qu'offre la discipline. La théorie de la justice sociale et de l'équité en éducation quant à elle, a été utile dans l'analyse des facteurs responsables de la démotivation des enseignants des arts plastiques en milieu scolaire ; facteurs qui sont à l'origine des inégalités d'accès des apprenants aux ressources et opportunités éducatives. Cette marginalisation de la discipline est perçue comme une injustice et cela limite les possibilités d'apprentissage et de développement des apprenants dans la discipline. Cette injustice crée la démotivation chez les enseignants d'une part et d'autre part le manque d'intérêt chez les apprenants qui ne s'investissent pas à fond dans les apprentissages, et des parents qui refusent d'encourager leurs enfants vers un secteur, qui, selon la perception populaire, ne pourrait leur garantir un avenir certain.

Les arts plastiques en tant que discipline scolaire méritent pleinement leur place dans le système éducatif ivoirien au regard de leur importance et de leur nécessité dans la formation des apprenants. Il appartient donc aux autorités politiques et éducatives de prendre des mesures énergiques pour dynamiser les enseignements et susciter l'intérêt des enseignants. Pour ce faire, il faut augmenter le coefficient alloué à la discipline, augmenter le volume horaire des séances de cours, supprimer les frais de composition en arts plastiques, rendre la discipline obligatoire aux examens nationaux, créer des salles spécialisées, etc. Outre ces mesures, il appartient aussi aux enseignants de la discipline de prendre une part active à la vie de leurs établissements respectifs, afin de montrer au personnel et membres de l'administration l'importance des arts plastiques et aussi de mériter la confiance de leurs supérieurs hiérarchiques. Cependant, une question demeure : l'enseignement des arts plastiques dans un système éducatif qui ne privilégie pas l'esprit d'entrepreneuriat, n'est-il pas voué à l'échec ?

Références bibliographiques

- Ardouin, I. (1997). *L'éducation artistique à l'école*, ESF éditions.
- Forquin, J.-C. (2008). *Sociologie du curriculum*, Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/sdt.7514> (Consulté le jeudi 9 octobre 2019).

- Forquin, J.-C. (1991). Savoirs scolaires, contraintes didactiques et enjeux sociaux, *Sociologie et sociétés*, Presses de l'Université de Montréal, 23 (1), 25-39. DOI: 10.7202/001246ar (Consulté le jeudi 9 octobre 2019).
- Kassi, A. B. V. (2019). *Enjeux et défis pédagogiques des arts plastiques à l'ère du numérique en Côte d'Ivoire*, [Mémoire de Master, Université Senghor]. <https://hdl.handle.net/20.500.-12177/3881> (Consulté le lundi 29 mars 2021).
- Kouassi, A. G. (2013). *Artisanat et développement en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan.
- Kouassi, A. G. (2018). Du marché des Arts plastiques en Côte d'Ivoire, *Annales de l'Université Joseph KI-ZERBO*, Série A, Lettres et Sciences Humaines, Presses Universitaires de Ouagadougou (PUO), 25, 29-42.
- Lagoutte, D. (1994). *Enseigner les arts plastiques*, Hachette Éducation.
- Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, (2021). *Organisation des examens scolaires CEPE/BEPC/Test d'orientation en seconde/Baccalauréat : Manuel de référence*, DECO.
- Rawls, J. (1999). *A Theory of Justice*, Revised Edition, Harvard University Press. <https://giuseppicapograssi.wordpress.com/wp-content/uploads/2014/08/-rawls99.pdf>. (Consulté le Lundi 2 octobre 2023).
- Rawls, J. (1987). *Théorie de la justice* (trad. de l'anglais par Audard C.). Le Seuil.
- Westbrook, R. B. (1991). *John Dewey and American Democracy*. Cornell University Press.

Sources orales

N°	Identification et âge de l'enquêté	Profession	Lieu de l'entretien	Sujet de l'entretien	Date et heure de l'entretien
1	Enquêté 01 19 ans	Élève	Adzopé	Perception des arts plastiques	28 Mars 2024, de 16h03 à 16h47 min
2	Enquêté 02 17 ans	Élève	Cocody, Abidjan	Perception des arts plastiques	05 Mars 2024, de 10h22 à 10h39 min
3	Enquêté 03 43 ans	Enseignant d'Anglais	Adzopé	Situation des arts plastiques	28 Mars 2024, de 14h02 à 14h43 min
4	Enquêté 04 44 ans	Enseignant d'éducation musicale	Lakota	Situation des arts plastiques	08 Mars 2024, de 13h53 à 15h12 min
5	Enquêté 05 42 ans	Enseignant des Arts plastiques	Abobo, Abidjan	Situation des arts plastiques	07 Mars 2024, de 17h09 à 17h56 min
6	Enquêté 06 41 ans	Inspecteur pédagogique des Arts plastiques	Cocody, Abidjan	Situation des arts plastiques	08 Mars 2024, de 17h33 à 18h02 min
7	Enquêté 07 54 ans	Coordonnateur et inspecteur pédagogique des arts plastiques	Cocody, Abidjan	Situation des arts plastiques	20 Mars 2024, de 13h33 à 14h02 min
8	Enquêté 08 54 ans	Adjoint au chef d'établissement (ACE)	Yamous-soukro	Situation des arts plastiques	20 Mars 2024, de 16h20 à 17h16 min

Annexes

A. Historique de l'enseignement des arts plastiques dans le système éducatif ivoirien

Les arts plastiques sont un ensemble de disciplines artistiques consacrées à la beauté ou à l'expressivité des lignes, des formes, des couleurs, qui visent à donner du corps, des objets, une représentation et une impression esthétiques. Pour Kouassi (2013, p. 117), c'est une discipline mentale et pratique au service de la création. Elle allie des théories et de la pratique artistique selon Kassi (2019, p. 20). Les arts plastiques contribuent à l'épanouissement des apprenants ainsi qu'à celui de leur société. Ainsi, selon Westbrook (1991, p. 272), à travers l'école et ses programmes éducatifs, « l'individu se réalise, en utilisant ses talents propres pour contribuer au bien-être de la communauté ». Toutefois, les métiers issus des arts plastiques sont moins connus que ceux des autres disciplines et à ce titre la discipline ne bénéficie pas d'une audience favorable auprès des acteurs éducatifs ; la politique éducative n'accorde pas une grande importance à l'enseignement des arts plastiques pour Kassi (2019, p. 14).

La genèse de l'enseignement des arts plastiques en Côte d'Ivoire se fait en deux périodes. La première période, qui part de 1958 à 1960, a été décisive dans l'histoire de l'art contemporain en Côte d'Ivoire. La relation de l'Afrique à l'art a profondément connue une mutation avec l'avènement de la colonisation. En effet, selon Kouassi (2018, p. 30) : « les expatriés occidentaux de cette époque, dans l'optique de partager leur savoir-faire artistique et leur intérêt pour l'art des peuples autochtones, créent des espaces artistiques privés ». C'est le cas de Charles Combes avec son atelier dans la commune de Bingerville et de Henri dans l'atelier se situant autrefois dans la commune de Plateau. L'enseignement des arts plastiques en Côte d'Ivoire commence donc avec le couple français Combes. Monsieur Combes, sculpteur de formation et non épouse qui avait une prédilection pour le dessin, ont suscité la curiosité des populations, à travers l'enthousiasme et la passion avec lesquels ils s'adonnaient à l'expression plastique. Le couple ayant constaté l'intérêt des populations pour l'art, a pris l'initiative de copier certains jeunes afin de leur transmettre ou véhiculer leur passion, leur amour pour la pratique artistique. L'atelier de travail du Plateau a été délocalisé à Bingerville, sur le site de l'actuel Centre Technique des Arts Appliqués (CTAA). Simultanément, dans les établissements d'enseignement secondaire général de Côte d'Ivoire, les Arts plastiques étaient enseignés, sous la forme de dessin comme une partie de loisirs. Ces cours de dessin étaient prodigués par des professeurs de mathématiques, d'histoire-géographie, de Sciences de la Vie et de la Terre et même des professeurs d'anglais, de français et d'allemand, pour illustrer leur cours ou enseignement. Ainsi, dans les classes du préscolaire et du primaire, les arts plastiques entrent en scène et facilitent l'acquisition des connaissances à travers les apprentissages par les images. L'enseignement des arts plastiques connaît son rayonnement après l'indépendance de la Côte d'Ivoire.

Avec l'avènement de l'indépendance, c'est-à-dire à partir de 1960, les apprenants accédaient à l'école de Combes, située dans la commune de Bingerville, avec le niveau CEPE jusqu'à la classe de quatrième. À la sortie de cette école, leur formation était sanctionnée par le Certificat d'Aptitude à la Formation Artistique Supérieure (CAFAS). Les meilleurs élèves, qui sortaient de cette école, bénéficiaient d'une bourse d'étude pour se perfectionner en France. Après une formation de deux ans, ces diplômés des arts plastiques qui revenaient en Côte d'Ivoire, étaient employés par l'État comme professeur de dessin d'art. Ce qui a favorisé la création en septembre 1971, de l'Institut National des Arts (INA) à l'intérieur duquel se trouvaient deux écoles : l'école nationale des beaux-arts et celle de musique. L'évolution de la discipline ne s'est pas faite en dehors de l'évolution des structures de formation et d'encadrement des apprenants et des formateurs des enseignants. Aujourd'hui, il existe plusieurs structures de formation, entre autres l'École Combes, appelé aujourd'hui le Centre Technique des Arts Appliqués (CTAA) sis à Bingerville, l'Institut Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), anciennement appelé INA, le Lycée d'Enseignement Artistique (LEA), le Conservatoire Régional des Arts et Métiers d'Abengourou (CRAMA) d'Abengourou. À côté de ces écoles artistiques classiques, existent le Centre de Formation Pédagogique pour les Arts et la Culture (CFPAC), le département des arts à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Abidjan et l'unité de formation et de recherche dédiée aux métiers des arts plastiques à l'Université de Bondoukou depuis son ouverture en septembre 2023.

B. Formulaire d'engagement de confidentialité

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

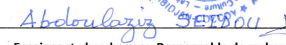
Titre de l'étude : Arts plastiques et marginalisation dans le système scolaire en Côte d'Ivoire : enjeux, causes et propositions de redynamisation.

Cette recherche est sous la direction de **Abdoulaziz SEIDOU**, Enseignant-chercheur et Membre du Laboratoire des Sciences de la Communication, des Arts et de la Culture (LSCAC) de l'Unité de Formation et de Recherche en Communication et Arts (UFR ICA), Département des arts, Filière : Arts plastiques de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

Il m'a été expliqué que :

- Le but de la recherche est de montrer la marginalisation que vivent les arts plastiques en tant que discipline en milieu scolaire et l'impact de cette situation sur l'état d'esprit des enseignants et sur la qualité de leurs enseignements.
- Pour réaliser cette recherche, l'équipe de recherche mène une enquête auprès des élèves, enseignants, inspecteurs pédagogiques, adjoints chef d'établissement et les chefs d'établissement sur l'ensemble des quarante et une directions régionales de l'éducation et de l'alphabétisation (DRENA) de la Côte d'Ivoire. Par la signature d'un formulaire de consentement écrit, le responsable de la recherche s'engage auprès des participants à assurer la confidentialité des données recueillies.
- Dans l'exercice de mes fonctions de coordonnateur de cette recherche, j'aurai accès à des données qui sont confidentielles. En signant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance du formulaire de consentement écrit signé avec les participants et je m'engage à :
 - assurer la confidentialité des données recueillies, soit à ne pas divulguer l'identité des participants ou toute autre donnée permettant d'identifier un participant ou des intervenants ;
 - assurer la sécurité physique et informatique des données recueillies ;
 - ne pas conserver de copie des documents contenant des données confidentielles.

Je soussigné, **Abdoulaziz SEIDOU**, m'engage à assurer la confidentialité des données auxquelles j'aurai accès.

B. KONE  Date : 24 Février 2024
Responsable du Laboratoire (LSCAC)
Abdoulaziz SEIDOU  Date : 26/02/2024
Enseignant-chercheur ou Responsable de recherche

Numéro d'approbation du Comité d'éthique à la recherche de l'UFR ICA, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan : _____ (no CÉR/UFRICA/UFRB du projet), le 24 février 2024.

Si j'ai des questions à propos de la recherche, je peux contacter le chercheur principal, **Abdoulaziz SEIDOU** au seidouabdoulaziz@gmail.com.

C. Guide d'entretien à l'adresse des acteurs du milieu scolaire

GUIDE D'ENTRETIEN À L'ADRESSE DES ACTEURS DU MILIEU SCOLAIRE

Ce guide s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une étude sur la situation dans le système éducatif ivoirien. Il est une boussole pour le chercheur qui se recherche afin de recueillir des informations susceptibles de confirmer ou d'infirmer travail. Ce guide s'adresse aux élèves, éducateurs, enseignants, inspecteurs d'école pédagogiques, adjoint au chef d'établissement, chefs d'établissement. Nous vous acceptons de répondre à un entretien complémentaire à l'enquête précédente questionnaire. Celle-ci portait en partie sur le sujet relatif à la marginalisation du milieu scolaire et ses effets sur l'état d'esprit des enseignants et la qualité de l'enseignement. Nous voudrions, à travers cet entretien, approfondir avec vous ce sujet.

Nous sommes enseignants-chercheurs et nous allons discuter pendant (minutes sur ce sujet. Ce qui nous importe, c'est de bien comprendre votre point de vue les choses. Dites-nous les choses le plus librement possibles. Nous tenons cet entretien est réalisé dans le but de comprendre cette situation et ses répercussions scolaires. Vos réponses seront donc utilisées uniquement à des fins d'analyse.

I- IDENTIFICATION DE L'ENQUÊTÉ

Nom et prénoms :
Age :
Profession :
Lieu de résidence :
Date de l'entretien :
Nombre d'année d'expérience :

II- CONNAISSANCES SUR L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

- Quels sont les objectifs assignés, selon vous, à l'enseignement des arts plastiques éducatif ivoirien ?
- Quel est le rôle d'un enseignant des arts plastiques au sein de son établissement ?
- Quelle est la qualité de vos rapports avec les autres personnels de votre établissement adjoints au chef, chefs d'établissement, etc. ?
- Quelle est la perception des acteurs du milieu scolaire sur les arts plastiques ?
- Quel est l'engouement des apprenants pour les arts plastiques ?
- Quels sont, selon vous, les facteurs qui sont à l'origine de la démotivation des enseignants des arts plastiques, dans la transmission des connaissances aux lycées et collèges ?

III- RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

D. Questionnaire adressé aux acteurs du milieu scolaire

QUESTIONNAIRE À L'ADRESSE DES ACTEURS DU MILIEU SCOLAIRE

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une enquête sur le terrain pour l'élaboration d'un article scientifique. Il consiste à recueillir des informations susceptibles de confirmer ou d'infirmer une hypothèse de travail. Nous vous remercions de bien vouloir répondre à ces questions dont nous vous garantissons l'anonymat pour les réponses. Il vous suffira de répondre aux questions posées en cochant la case correspondante à votre réponse. Nous vous remercions très sincèrement de votre disponibilité.

I- IDENTIFICATION DE L'ENQUÊTE

- 1- Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐
- 2- Tranche d'âge : 18-20 ☐ 20-32 ☐ 32-40 ☐ 40-50 ☐ 50-60 ☐ 60 et plus ☐
- 3- DRENA d'origine :
- 4- Combien d'années totalisez-vous en tant qu'enseignant ou inspecteur pédagogique des arts plastiques ? 0-5 ☐ 5-10 ☐ 10-15 ☐ 15-20 ☐ 20-25 ☐ 25 et plus ☐
- 5- Quel est votre emploi actuel : Professeur de collège ☐ Inspecteur principal ☐ Professeur agrégé ☐ Professeur de lycée ☐ Inspecteur pédagogique ☐ Autre ☐

II- CONNAISSANCES SUR L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

- 6- Quels sont les objectifs assignés, selon vous, à l'enseignement des arts plastiques, dans le système éducatif ivoirien ?
Favoriser l'esprit critique des apprenants ☐ Faire des apprenants des créateurs ☐
Rendre beau l'environnement des établissements ☐ Développer la créativité chez les apprenants ☐
Susciter chez l'apprenant le goût à l'entrepreneuriat ☐ Former de grands dessinateurs ☐ Autre ☐
- 7- Quel est le rôle d'un enseignant des arts plastiques au sein de son établissement scolaire ?
Dispenser uniquement les cours ☐ Implémenter l'environnement de l'école ☐
Créer un cadre propice à l'apprentissage ☐ Vendre les manuels et supports de cours ☐

Amener les apprenants à réaliser beaucoup de dessins ☐ Autre ☐

8-Quelle est la qualité de vos rapports avec les autres personnels de votre établissement (enseignants, adjoints au chef, chefs d'établissement, etc.) ?

Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Peu satisfaisant ☐ Mauvais ☐

9-Quelle est la perception des acteurs du milieu scolaire sur les arts plastiques ?

Discipline non essentielle ☐ Discipline importante lors des concours nationaux ☐

Discipline d'entretien de créativité ☐ Discipline primordiale dans les activités extra scolaires ☐

Matière de second rang ☐ Autre ☐

10- Quel est l'engagement des apprenants pour les arts plastiques ?

Très bon ☐ Bon ☐ Acceptable ☐ Mauvais ☐

11- Quels sont, selon vous, les facteurs qui sont à l'origine de la démotivation ou du manque d'engagement des enseignants des arts plastiques, dans la transmission des connaissances, dans les lycées et collèges ?

Interdiction de la vente des manuels scolaires ☐ Caractère théorique de la discipline aux examens ☐

Volume horaire insuffisant des séances de cours ☐ Absence de salles spécialisées en arts plastiques ☐

Coefficient insuffisant alloué à la discipline ☐ Absence aux instances décisionnelles de l'école ☐

Marginalisation de la discipline par les acteurs scolaires ☐ Manque d'apprenants ☐ Autre ☐

III- RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITE DES ENSEIGNEMENTS EN ARTS PLASTIQUES DANS LES LYCEES ET COLLEGES DE COTE D'IVOIRE

12- Quelles sont les actions que doivent mener, selon vous, les autorités éducatives ivoiriennes pour redynamiser les enseignements en Arts plastiques dans les lycées et collèges ?

Recruter plus d'enseignants dans la discipline ☐ Augmenter le volume horaire des séances de cours ☐

Rendre obligatoire sa composition aux examens ☐ Créer spécialement des établissements d'art ☐

Créer une compétition entre établissements scolaires ☐

Faire signer les enseignants à l'étranger ☐ Octroyer une prime d'incitation aux enseignants ☐

Supprimer les frais de composition ☐ Mettre à la disposition des enseignants des manuels scolaires ☐

Renforcer la capacité des enseignants à travers les séminaires ☐ Revoir à la hausse le coefficient ☐

Créer des salles spécialisées pour les cours d'arts plastiques ☐ Autre ☐

13- Quelles sont les actions que doivent mener, selon vous, les chefs d'établissements scolaires pour dynamiser les enseignements en Arts plastiques dans leurs établissements respectifs ?

Demander plus d'enseignants dans la discipline ☐ Faire muter les enseignants ☐

Faire faire suffisamment de devoirs ☐ Amener les enseignants à s'impliquer à l'école ☐

Redynamiser les CE et UP ☐ Organiser des visites de classes pour les enseignants ☐

Allouer une dotation suffisante au CE ☐ Créer des salles spécialisées en arts plastiques ☐

14- Quelles sont les actions à mener, en tant qu'enseignant des arts plastiques, pour dynamiser les enseignements au sein de votre établissement ?

Participer activement à la vie de l'établissement ☐ Harmoniser les contenus des matières ☐

Prendre une part active aux activités de formation ☐ Dynamiser le conseil d'administration ☐

Initier des actions d'embellissement ☐ Organiser des classes ouvertes et ateliers ☐

Vendre les supports et manuels de cours ☐ Créer et animer les clubs des arts plastiques ☐

Avoir de bonnes relations avec les collègues et personnels ☐